

**UNHCR**United Nations High Commissioner for Refugees
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés**Quatre-vingt-troisième réunion du Comité permanent (8-10 mars 2022)****Instructions importantes pour la sécurité et la santé**

Le Secrétariat tient à fournir aux délégations les informations suivantes, compte tenu de la décision du Conseil fédéral suisse du 16 février 2022 sur les mesures visant à combattre la pandémie de la COVID-19 ainsi que de la tenue prochaine de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications au Centre international des conférences de Genève (CICG), devant se chevaucher les 8 et 9 mars avec la tenue de la réunion du Comité permanent.

Sécurité

- Étant donné le caractère de haut niveau de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications qui est organisée par l'Union internationale des télécommunications (UIT), des mesures supplémentaires de sécurité seront mises en place les 8 et 9 mars à l'entrée du CICG. Ces mesures s'appliquent à toute personne ayant accès à ses locaux à cette date, y compris les délégués prenant part à la réunion du Comité permanent du HCR.
- Avant la réunion, tous les participants seront tenus de se présenter pour les formalités au Centre des conférences de Varembé (CCV), situé en face du CICG, de l'autre côté de la rue. Les personnes titulaires d'un badge d'identification de l'ONUG feront activer celui-ci pour avoir accès au CICG. Veuillez vous assurer d'informer les collègues chargés de l'enregistrement de l'UIT que vous êtes avec le HCR.
- Les délégués ayant un badge d'identification ONUG devront avoir leur badge programmé et devront être pris en photo afin de pouvoir accéder au CICG. Un délégué peut faire cela au nom d'un autre membre de la délégation, mais dans ce cas, une photo électronique du titulaire du badge (au format jpg, gif, png ou pdf) doit être envoyée au préalable à : cedric.mateu@itu.int.
- Les délégués non titulaires d'un badge d'identification de l'ONUG devront se faire enregistrer à l'avance et prendre attaché avec le Secrétariat (hqexcom@unhcr.org) pour tout besoin d'assistance. Une fois enregistrés, ces délégués devront se présenter pour les formalités au Centre des conférences de Varembé (CCV) susmentionné, afin de recevoir un badge spécial d'accès.
- Les délégués, tout comme les membres du personnel d'appui, pourront se présenter pour les formalités au CCV à tout moment avant la réunion du Comité permanent. Les heures de service pour l'établissement des badges de l'UIT sont les suivantes :
 - Mardi, 1 mars : 7h15 à 17h30
 - Mercredi, 2 mars : 7h15 à 17h30
 - Jeudi, 3 mars : 8h00 à 17h30
 - Vendredi, 4 mars : 8h00 à 17h30
 - Samedi, 5 mars : 13h00 à 17h00
 - Dimanche 6 mars : 13h00 à 1700
 - Lundi, 7 mars : 8h00 à 17h30
 - Mardi, 8 mars : 8h00 à 17h30
 - Mercredi, 9 mars : 8h00 à 17h00

- Tous les participants sont priés de bien vouloir porter à tout moment leur badge d'identification de l'ONUG ou de l'UIT. Il leur sera demandé de le présenter à l'entrée de la salle de conférence. Veuillez noter que les badges d'accès du HCR ne seront pas activés pour permettre l'entrée à l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications.
- Les mesures de sécurité prises pour l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications seront levées le troisième jour de la réunion du Comité permanent, c'est-à-dire le jeudi 10 mars 2022.

Santé

- Si, d'après la décision du Conseil fédéral suisse du 16 février 2022, les conférences internationales, les réunions de travail et les événements organisés par les missions permanentes et les organisations internationales ne sont plus soumis aux restrictions depuis le 17 février 2022, les organisateurs peuvent décider d'exiger le port de masques ou d'imposer d'autres restrictions d'accès à certaines places ou à certains événements, en particulier si ces restrictions sont nécessaires pour assurer la protection du public.
- Cela étant, et dans le but d'assurer la sécurité de tous, le HCR pris tous les participants de porter les masques lorsqu'ils se déplacent dans l'enceinte du CICG. Cette mesure cadre avec les orientations fournies par le CICG et les mesures prises par l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications. Les délégations pourront enlever leurs masques, une fois assises, en particulier lorsqu'elles prononcent des déclarations. Veuillez vous munir de vos propres masques.
- Une seule personne par délégation peut être physiquement présente dans la salle à un moment donné. Pour le confort de tous, le HCR veillera à ce que chaque délégation soit séparée de l'autre par un siège vide. Les sièges de la rangée arrière ne seront pas occupés.
- Veuillez éviter les modes habituels de salutations, comme se serrer les mains. Des désinfectants pour la main seront disponibles, notamment à l'entrée de la salle. La salle de conférence sera régulièrement désinfectée, conformément au label « *clean and safe* » <https://www.myswitzerland.com/fr-ch/planification/vie-pratique/clean-safe/>
- Pour éviter la contamination croisée, les documents ne seront pas distribués dans la salle. Veuillez apporter vos exemplaires de ces documents ou consulter la version électronique sur le [site sécurisé du Comité permanent](#). Les délégations sont donc priées d'envoyer par courriel leur déclaration au moins 30 minutes avant l'examen du point concerné de l'ordre du jour à hqexcom@unhcr.org.
- Toute personne présentant des risques particuliers pour la santé est encouragée à participer à la réunion à distance. Les participants qui ne se sentent pas bien, qui présentent des symptômes semblables à ceux de la grippe ou du rhume pouvant être associés à la COVID-19, ou toute personne qui attend le résultat du test PCR COVID ne devrait pas participer à la réunion en personne. Tout participant qui ne se sent pas bien pendant la réunion est priée d'en faire part à Mme Carole Gil (gil@unhcr.org, +41.22.739.8519) aux fins de traçage et d'assistance médicale.